

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/152 du 15 mai 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/205 du 26 juin 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE en matière de logement, de renouvellement urbain et de la politique de la ville ;

Vu l'arrêté de déport de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE n° AR-DAJAP/2022/986 du 2 janvier 2023 ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/986 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Fait à Lille le 22 août 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230822-230822H23580H1-AR

Date de réception en préfecture le : 24 août 2023

Affiché le : 24 août 2023

Liste des désignations de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ACI-MEL - Accord Collectif Intercommunal de la MEL	Commission de coordination	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ADIL - Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais	Assemblée Générale au titre du 3e collège	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	26/06/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
AIVS59 - Agence immobilière à vocation sociale du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CAUE Nord - Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Nord	Assemblée générale et Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCEA - Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodomes	CCEA de Valenciennes - Denain	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDAC - Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Nord	Arrondissement de Valenciennes - Lille	Titulaire	Représentant du Président	27/08/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CoDERST - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	Représentants des collectivités territoriales	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CoDERST - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	Formation spécialisée insalubrité	Titulaire	Représentant du Département	30/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CONDE SUR ESCAUT - Collège Public Josquin des Prés	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense ou qui concerne tous les collèges publics.
CRHH - Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	Comité régional	Titulaire	Représentant du Président	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EHPAD-CONDE-SUR-L'ESCAUT - Maison de retraite du Pays de Condé	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense ou qui concerne tous les EHPAD.

EPF - Etablissement Public Foncier Hauts-de-France	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EPINORPA - Etablissement public de gestion immobilière de Nord-Pas-de-Calais	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	15/05/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
FSL - Fonds de Solidarité Logement du PDALHPD	Comité directeur	Titulaire	Représentant du Président	29/03/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
iNORD - Agence d'ingénierie départementale du Nord	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
MARLY - Collège Public Alphonse Terroir	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense ou qui concerne tous les collèges publics.
NORDSEM - Société d'économie mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
OPH59 - Partenord Habitat	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	01/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
PDALHPD - Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Nord	Comité de pilotage	Titulaire	Représentant du Président	07/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
PLH-CCCO - Programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent	Comité de pilotage	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
PLH-CCCO - Programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent	Comité technique et des réunions ou groupes de travail	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
QUIEVRECHAIN - Collège Public Jéhan Froissart	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense ou qui concerne tous les collèges publics.
S3PI HCD - Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels du Hainaut-Cambrésis-Douaisis	Conseil d'orientation - Collège des représentations électives, collectivités territoriales et locales	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

SCIC - Habitat du Nord COOP	Assemblée générale et Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
SEBOURG - Collège Privé Sainte-Anne	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense ou qui concerne tous les collèges privés.
SIMOUV - Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois	Cellule de suivi mission PDU (Comité restreint du PDU)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
SMPNR SCARPE-ESCAUT - Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut	Comité Syndical	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
VIEUX CONDE - Collège Public Jean Jaurès	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense ou qui concerne tous les collèges publics.

Fonctions externes de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Nom de l'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune de Marly	Maire	30/06/2020		Déport systématique.
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	Vice-Président	30/06/2020		Déport systématique.
Transalley	PDG			Déport systématique.

Fonction exercée par un membre de la famille de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Nom de l'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
Officine de Vicoigne (RAISMES)	Pharmacien / Conjointe			Déport systématique.
Officine du Pont Allant (MAUBEUGE)	Pharmacien / Conjointe			Déport systématique.